

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 AVRIL 2015

Nombre de conseillers

En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **14**

L'an deux mil quinze, le **neuf avril**, à vingt heures zéro minute,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **02/04/2015**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Sandrine VERGNAC, Joëlle
LEBERON, Céline SENDRON-GUERIN, Isabelle BERTOUNESQUE, MM. Heinrich BLESSING, Jean-Noël
BERTIN

Excusés : M. Aurélien PROUILLAC,
Mme Valérie PASERO-MARIA (a donné pouvoir à Mme Sandrine VERGNAC)
Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE (a donné pouvoir à Mme Joëlle LEBERON)

Secrétaire de séance : Mme Céline SENDRON-GUERIN

20 H 00 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2015
2. Vote des subventions 2015 aux associations
3. Demande de subvention exceptionnelle événement « Village sport santé bien-être »
à Monestier
4. Association « Solidarité Jeunesse » : chantier de jeunes bénévoles pour les travaux
de restauration du lavoir
5. Vote des budgets primitifs 2015 : budget général et budgets annexes
6. Renouvellement adhésion au Service Energies du SDE 24
7. Extension réseau assainissement « Fon de la May » « Bourg bas »
8. Questions diverses

1. VOTE DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015 N°2015-38

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 pour chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité d'augmenter les taux avec une variation proportionnelle à hauteur de 1%.

Les taux suivants sont portés au cadre II - 3. Taux votés, de l'état n° 1259 COM intitulé "état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015" :

TAXE D'HABITATION	13,76 %
TAXE FONCIERE (bâti)	15,99 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	53,23 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	17,41 %

ce qui entraîne un produit fiscal attendu
TH, TFB, TFNB + CFE de 278 469 euros.

2. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015 N°2015-32 à 2015-36

Monsieur le Maire présente les demandes émanant d'associations diverses en vue de l'octroi d'une subvention leur permettant, durant l'année 2015, de poursuivre, de développer leurs activités ou d'organiser des manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions ci-dessous réparties par association :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant en €
Association Eymet Danser « Vaincre la mucoviscidose »	20,00
Ecole de Musique de Gardonne « Le Trèfle Gardonnais »	50,00
Les Papillons Blancs Bergerac	120,00
Les Pompiers d'Eymet	50,00
Association Prévention Routière	20,00
Association Alzheimer Dordogne	50,00
La Croix Rouge	20,00
Secours Catholique	20,00
La Ligue contre le cancer	50,00
AFSEP (association française des sclérosés en plaques)	50,00
FNACA Lamonzie St Martin	30,00
Les Clowns Stéthoscopes (CHU BX enf. hospitalisés)	50,00
Association Alcool Assistance en Dordogne	20,00
Les PEP 87 Pupille Enseignement Public	20,00
Les Amis de Marius – EHPAD Fonfrède Eymet	20,00
Les Restos du cœur de Dordogne	50,00

Associations locales

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant en €
Confrérie du Raisin d'Or de Sigoulès	200,00
Tennis Club Sud Bergeracois	350,00
Football Entente Monbazillac-Sigoulès	2 000,00

Total des subventions	3 190,00
------------------------------	-----------------

Ces subventions seront imputées à l'article budgétaire 6574 du budget général 2015.
M. DESSALLES Jean-Louis et Mmes VICK Karen et BEAUMAIN Chrystelle quittent la salle.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Comité des Fêtes de Sigoulès.
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de **500 € au Comité des Fêtes de Sigoulès**, qui sera imputée à l'article budgétaire 6574 du budget général 2015.

Mme Karen VICK et M. Jean-Louis DESSALLES reviennent dans la salle.

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière émanant du **Club de Judo de Sigoulès** lui permettant de maintenir et développer ses différentes animations sportives.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui allouer une subvention de **500 €**. La dépense sera inscrite au budget général de la commune de l'exercice 2015 à l'article 6574.

Madame BEAUMAIN Chrystelle revient dans la salle.
Monsieur SPADOTTO Yves et Madame VICK Karen quittent la salle.

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière émanant de **l'association Atout Cœur avec Sigoulès**, sous-section **Comité de la Foire aux Vins**.
La programmation de la 40^{ème} foire aux vins de Sigoulès est lancée : elle aura lieu cette année les 18 et 19 juillet 2015.
Afin d'établir le programme des animations de cette 40^{ème} édition, le comité de la foire aux vins sollicite la commune pour une subvention de fonctionnement à hauteur des années précédentes.
Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de **7 600 €**.
La dépense sera inscrite au budget général de la commune de l'exercice 2015 à l'article 6574.

Monsieur SPADOTTO Yves revient dans la salle.
Mesdames LEBERON Joëlle, SENDRON-GUERIN Céline quittent la salle.

Monsieur le Maire présente la demande d'aide financière émanant de **l'Association Un, deux, trois Soleil de Sigoulès** lui permettant de poursuivre et maintenir les actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui allouer une subvention de **1 000 €**.
La dépense sera inscrite au budget général de la commune de l'exercice 2015 à l'article 6574.

Mesdames VICK Karen, LEBERON Joëlle, SENDRON-GUERIN Céline reviennent dans la salle.

Le montant total de toutes les subventions votées s'élève à 12 790 €.

A déjà été votée précédemment (CM du 06/11/2014) la subvention suivante :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant en €
Association des Maires de l'Hérault (communes sinistrées par les inondations)	300,00

Ce qui porte le montant total des subventions votées pour 2015 à 13 090 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2015 la somme de 17 000 € à l'article 6574.

3. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR EVENEMENT « VILLAGE SPORT SANTE BIEN-ETRE » A MONESTIER

Le 1^{er} mai 2015, le Syndicat Intercommunal d'Animation et le club de basket AS Monestier, lance un programme Sport Santé sur le territoire, évènement « VILLAGE SPORT SANTE BIEN ETRE ».

Ce projet s'appuie sur le plan régional développé par l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le budget prévisionnel de cette animation s'élève à 18 400 €.

La commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, à la majorité, (13 voix contre, 1 abstention), n'attribue pas de subvention pour cette action.

4. CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU LAVOIR AVEC SOLIDARITES JEUNESSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Melle Adeline IMBAULT, chargée de développement de l'Association **Solidarités Jeunesses**, association qui intervient auprès des pouvoirs publics sous forme de partenariat dans plusieurs domaines. Les pouvoirs publics s'engagent avec les chantiers de jeunes bénévoles. Ces chantiers témoignent de la pertinence de ces dynamiques de concertation, de mutualisation et de coopération qui servent des projets d'intérêt général et de développement local.

Monsieur le Maire a proposé le chantier de travaux de restauration du lavoir.

Organisation du chantier du lavoir :

La commune démonte le lavoir et refait des plots en pierre (ou en béton) avec des platines pour recevoir les poteaux.

Préparation des bois de charpente. Récupération éventuelle des tuiles en bon état et nettoyage. Stockage des tuiles dans l'attente du chantier.

Le chantier en lui-même avec les 12 volontaires + les 2 animateurs et l'encadrant technique.

Il s'agira de remonter la charpente du lavoir. Réalisation de la couverture. Pour ce faire la commune aura prévu un échafaudage. Les volontaires sont tous assurés par Solidarités Jeunesses et peuvent monter sur échafaudage car en dessous de 3 m.

Pour la couverture, dans la mesure du possible des tuiles d'origine auront été récupérées pour moitié et une autre partie aura été achetée.

Refaire un bardage sur les pignons.

Canaliser l'eau d'arrivée jusqu'au regard de sortie. Décaisser les abords du lavoir et pose d'un pavage ou d'une calade en pierre.

Réalisation de panneaux de signalétique.

En contrepartie, la **commune de Sigoulès s'engage à fournir:**

- Matériels et matériaux
- Encadrant technique (uniquement les matinées)
- Hébergement gratuit
- Participation allant de 2000 à 3000 euros, selon les disponibilités de la commune.

Le chantier dure 3 semaines, les dates proposées sont du 10 au 31 août 2015.

Une convention sera signée entre la commune de Sigoulès et Solidarités Jeunesses reprenant tous les points énumérés ci-dessus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord de principe,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association **Solidarités Jeunesses**,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Affiché le 22/04/2015.

Monsieur le Maire présente les différents budgets de la Commune et énumère les investissements prévus pour 2015 :

Budget Général

- Travaux accessibilité bâtiments communaux
- Aménagement d'une salle pour les associations
- Restauration du lavoir
- Eclairage public Route d'Uffer et Route du Château d'Eau
- Réfection plateau multi-sports
- Vitrail église de Lestignac et restauration tableaux de peinture
- Travaux mur du cimetière
- Divers travaux voirie
- Achat de mobilier mairie et bibliothèque

Budget annexe Z.A.E.

- Réalisation mise en place des Totems
- Travaux toiture boucherie-charcuterie
- Travaux paysager, goudronnage

Budget annexe Logements Sociaux

- Travaux d'isolation sur 7 logements (Rue de la Gratusse, Rue de la Fon Close et Rue du Temple)

Budget annexe P.L.E. (Plan Local pour l'Enfance)

- Achat d'un robot pour le restaurant scolaire COMBINE CUTTER / COUPE LEGUMES (1 740 € TTC)

Budget annexe Assainissement

- Etude diagnostique du système d'assainissement collectif
- Extension du réseau collectif bourg bas - Fon de la May

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différents postes budgétaires et avoir entendu les propositions du Maire et de la Commission des finances **voient** à l'unanimité chacun des budgets présentés, équilibrés en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Compilation des budgets primitifs 2015

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget Général	725 683.74	912 051.32	1 637 735.06
Budget annexe ZAE	102 240.00	189 504.89	291 744.89
Budget annexe Logements Sociaux	64 783.18	83 407.75	148 190.93
Budget annexe La Poste	25 867.12	0.00	25 867.12
Budget annexe P.L.E.	286 760.00	7 426.52	294 186.52
Budget annexe Assainissement	148 415.81	186 204.18	334 619.99
TOTAUX GENERAUX	1 353 749.85	1 378 594.66	2 732 344.51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité les budgets primitifs 2015 présentés par Monsieur le Maire.

6. RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE ENERGIES DU SDE 24

N° 2015-42

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au Service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 200 €. Cette adhésion comprend un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable pour renouveler l'adhésion au Service Energies du SDE 24 ;
- Inscrit au budget les dépenses programmées et
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

7. EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT « FON DE LA MAY » « BOURG BAS »

N° 2015-40

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de permis de construire pour une maison d'habitation sur une parcelle située en zone UB du plan local d'urbanisme de la commune, qui prolonge le lotissement communal « Fon de la May » raccordé au réseau collectif d'assainissement.

Il rappelle que les terrains classés en zone UB doivent être desservis par l'ensemble des réseaux. Il est donc nécessaire de prévoir une extension du réseau collectif d'assainissement sur ce secteur pour raccorder cette parcelle, et également les autres à proximité, afin de permettre à l'avenir de nouvelles constructions.

L'estimation de cette extension s'élève à : 14 696,76 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'extension du réseau d'assainissement sur le secteur « Fon de la May » « Bourg Bas »,
- Inscrit la dépense au budget primitif 2015 du budget annexe Assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir relatives à cette affaire.

8. QUESTIONS DIVERSES

1. Assistance technique aux projets d'assainissement : convention ATD 24 N°2015-41

Les résultats de l'autosurveillance de la lagune de l'année 2013 ont fait apparaître un dépassement des prescriptions minimales de rejet. Le service de la police de l'eau et des milieux aquatiques a donc déclaré par courrier du 18 décembre 2014 notre station d'épuration non conforme en performances. La commune doit engager un diagnostic de ses ouvrages de traitement et de collecte afin de transmettre un programme de travaux pour le 30 juin 2016.

L'Agence Technique Départementale (ATD 24) propose sa mission d'assistance technique à maître d'ouvrage pour aider la commune à la réalisation d'un diagnostic de son système d'assainissement (collecte et traitement) :

- Aide au recrutement du bureau d'études : rédaction des pièces du marché, analyse des offres,...
- Suivi des différentes étapes de l'étude jusqu'à son achèvement
- Conseil à la collectivité sur les différents choix qu'elle pourrait avoir à faire
- Apport d'une assistance globale (administrative, financière et juridique)

La participation financière demandée à la commune pour l'assistance apportée est fixée à 5 000 € HT soit 6 000 € TTC.

La commune peut bénéficier d'aides :

- du Conseil Général de la Dordogne :
 - Sur la mission d'accompagnement de l'ATD : à hauteur de 62 % soit 3 100 €
- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la réalisation de l'étude diagnostique à hauteur de 80 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre l'assistance technique de l'ATD 24.

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le lancement de l'étude diagnostique des réseaux de l'assainissement à réaliser et autorise le Maire à signer la convention d'assistance avec l'ATD 24 et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2. Information mise en révision du PLU de la commune de POMPORT

Monsieur le Maire de Pomport a avisé la commune, par courrier du 17 février 2015, de la mise en révision du PLU de sa commune.

Conformément à la réglementation applicable, la commune de Sigoulès sera consultée si elle le demande au cours de cette révision.

Le conseil municipal décide d'être consulté sur la révision du PLU de Pomport.

Monsieur le Maire adressera une lettre à Monsieur le Maire de Pomport pour l'aviser de cette intention.

3. Fête du 1^{er} mai : lettre du Comité des Fêtes de Sigoulès

Le comité des fêtes avec la participation du club de gym organise comme chaque année le vendredi 1^{er} mai 2015 une journée festive avec concours de pêche, randonnée pédestre, loto et omelette à l'aillet.

Il demande l'autorisation d'occuper l'espace autour du petit lac du Fon de la May, la salle des fêtes pour le loto avec le club des aînés ruraux, la cour du centre de loisirs pour la restauration, avec implantation d'un chapiteau.

Adopté à l'unanimité.

Affiché le 22/04/2015.

4. M. Frédéric BEROUR : projet d'un club cyclo

M. Frédéric BEROUR réside sur la commune au Fon de la May.

Par mail du 17 mars dernier, il nous a fait part de son projet à faire naître un club cyclo dans la commune de Sigoulès.

Il souhaite rencontrer une personne à la mairie et connaître les démarches à effectuer.

Le conseil municipal est favorable pour une rencontre avec Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22 h 40.